



E-12 Pose de votre armoire de comptage en limite de propriété



Lorsque le bâtiment a un recul de plus de 25 m, ou dans certains cas tels que le raccordement de seconde résidence, le compteur est placé dans une armoire en limite de propriété. L'emplacement sera défini par ORES en concertation avec vous.

PRÉPARATION DE L'EMPLACEMENT EXTÉRIEUR

Vous devez réaliser un puits qui va accueillir les fondations de cette armoire.

Le puits doit être creusé à la limite du domaine public, sur votre propriété privée. Ses dimensions seront de 1m sur 1m en surface et sa profondeur sera équivalente à celle de la tranchée prévue pour le reste du raccordement, c'est-à-dire 80cm.

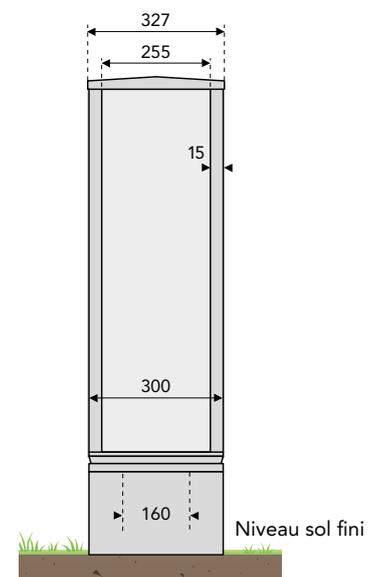
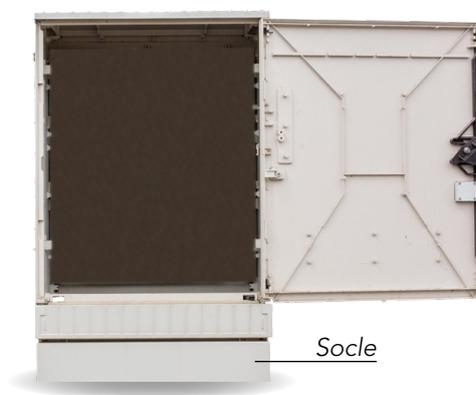


PLACEMENT DE L'ARMOIRE

Le socle de l'armoire, disponible tout comme celle-ci auprès d'un revendeur de matériel électrique, sera placé dans le puits. Vous devez tenir compte des différents repères présents sur ce socle pour le placer à la bonne profondeur.

L'armoire doit avoir les caractéristiques suivantes :

- une étanchéité et une résistance au choc IP 34, IK 10 ;
- être inaltérable aux UV et aux agents chimiques ;
- non métallique ;
- avec une fermeture à clé ;
- rester accessible à ORES à tout moment.



Vous devez ensuite placer l'armoire sur le socle et la munir d'une plaque de fond (disponible auprès d'un revendeur) afin d'y fixer le **coffret 25D60**.

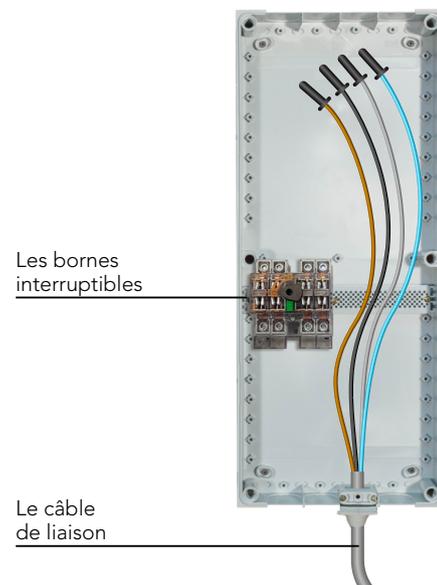
Dans l'armoire, le coffret 25D60 doit être placé du côté des charnières pour que la porte puisse être fermée facilement et équipé de **bornes interruptibles de 125 ampères** à commande tétrapolaire.

La porte de l'armoire doit impérativement être pourvue d'une serrure permettant d'accueillir un demi-cylindre (10/30) livré par ORES.



Le type et les dimensions de l'armoire doivent être choisis en fonction de l'intensité et du nombre de compteurs pour le(s)quel(s) elle est destinée.

CÂBLAGE DU COFFRET 25D60



Le coffret standard à utiliser pour un compteur d'une intensité de 80A (80 ampères) maximum s'appelle « **coffret 25D60** », en référence à ses dimensions de 25cm de large sur 60cm de haut. Vous pourrez vous le procurer facilement chez un revendeur de matériel électrique. Il est composé d'un fond et d'un cadre intermédiaire gris clair ainsi que d'un couvercle gris foncé.

Le câble de liaison, qui relie le compteur au coffret divisionnaire, doit être introduit dans le coffret 25D60 par le bas au travers d'une entrée de câble et d'un support anti-traction. Il doit être de type XVB ou XGB et de section adaptée à la puissance demandée (4×10^2 minimum), hors multibrins souple et sans fil de terre.

Il faut prévoir une longueur libre dégainée de 80 cm, fils non-dénudés dans les coffrets, en respectant le code de couleurs suivant dans les coffrets divisionnaires :

- raccordement monophasé : brun - bleu ;
- raccordement triphasé 3 x 230 V : brun - noir - gris ;
- raccordement triphasé 3 x 400 V + N : brun - noir - gris - bleu.



Il est possible de connecter différents appareils et applications directement sur votre compteur grâce aux ports P1 et S1. Cela permet notamment de programmer le fonctionnement de certains équipements tels que le chauffe-eau sur base des périodes tarifaires. Plus d'informations sur notre site <https://www.ores.be/particuliers-et-professionnels/ports-client>.

VOTRE INSTALLATION INTÉRIEURE

Votre installation intérieure doit respecter les réglementations en vigueur. Vous pouvez la réaliser vous-même ou faire appel à un professionnel.

Le règlement général sur les installations électriques, disponible notamment sur le site des principaux organismes de contrôle agréés, vous renseignera sur les éléments qui régissent les installations électriques.



Le RGIE interdit les borniers intermédiaires entre le compteur et le différentiel protégeant l'installation.

INTERVENTION D'ORES

Nos techniciens viendront placer le compteur sur le couvercle du coffret 25D60 refermé et connecteront le câble de liaison que vous aurez préparé.



Il est préférable que votre installation intérieure soit terminée et agréée le jour de la pose du compteur pour que vous puissiez profiter de la mise en service du compteur le même jour. Pour cela, il faudra avoir conclu un contrat de fourniture d'énergie chez le fournisseur de votre choix et pouvoir présenter l'attestation de conformité de votre installation intérieure que vous aurez obtenue auprès d'un organisme agréé. Si vous n'avez pas terminé votre installation pour le jour des travaux, vous devrez reprendre rendez-vous auprès de votre conseiller clientèle.



Si le jour du rendez-vous ces travaux préparatoires ne sont pas accomplis ou que vous êtes absent, vous serez redevable des frais de déplacement occasionnés et responsable du nouveau délai d'exécution engendré par le report du rendez-vous.

En cas de doute ou de contradiction dans les propos, les prescriptions techniques détaillées dans les documents sous format PDF prévalent toujours sur les commentaires ou mentions figurant dans les vidéos mises à votre disposition.